

SB/DT/RLB

Rémire-Montjoly, le 22 septembre 2023

N/Réf. :

Affaire suivie par : Dominique Thegat, Responsable Pôle Com –

RI & Cciales

Email : d.thegat@portdeguyane.fr

Tél : 0594 29 96 62

Objet : Affichage du projet de tarif 2023 modifié relatif aux Redevances d'usage du GPM-Guyane

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R. 5321-3 du Code des transports, le Grand Port Maritime de la Guyane procède à **l'affichage du projet de tarif n°11/2023 « REDEVANCES D'USAGE »**. La nouvelle grille tarifaire pour l'année 2023 intègre les modifications intervenues par décision du Directoire, à la rubrique intitulée :

b) Location de terrain à l'intérieur du périmètre sous-douane.

Le délai d'affichage est de **quinze (15) jours à compter du 25/09/2023**.

Sans remarques de votre part, dans ce délai réglementaire, ce tarif sera appliqué à compter du **10 octobre 2023**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Affichage :

- Immeuble principal (siège)
- Poste de contrôle
- Immeuble annexe 1


Le Directeur,
Membre du Directoire,
Rémy Louis BUDOC